

Métropole du Grand Paris

Présentation des dispositifs de financement de l'adaptation

Webinaire "Acteurs, outils et ressources pour ma démarche d'adaptation"
22 mai 2025

Introduction

1

Les dispositifs de soutien à **la renaturation et la biodiversité**

2

Les dispositifs de soutien à **l'adaptation des bâtiments**

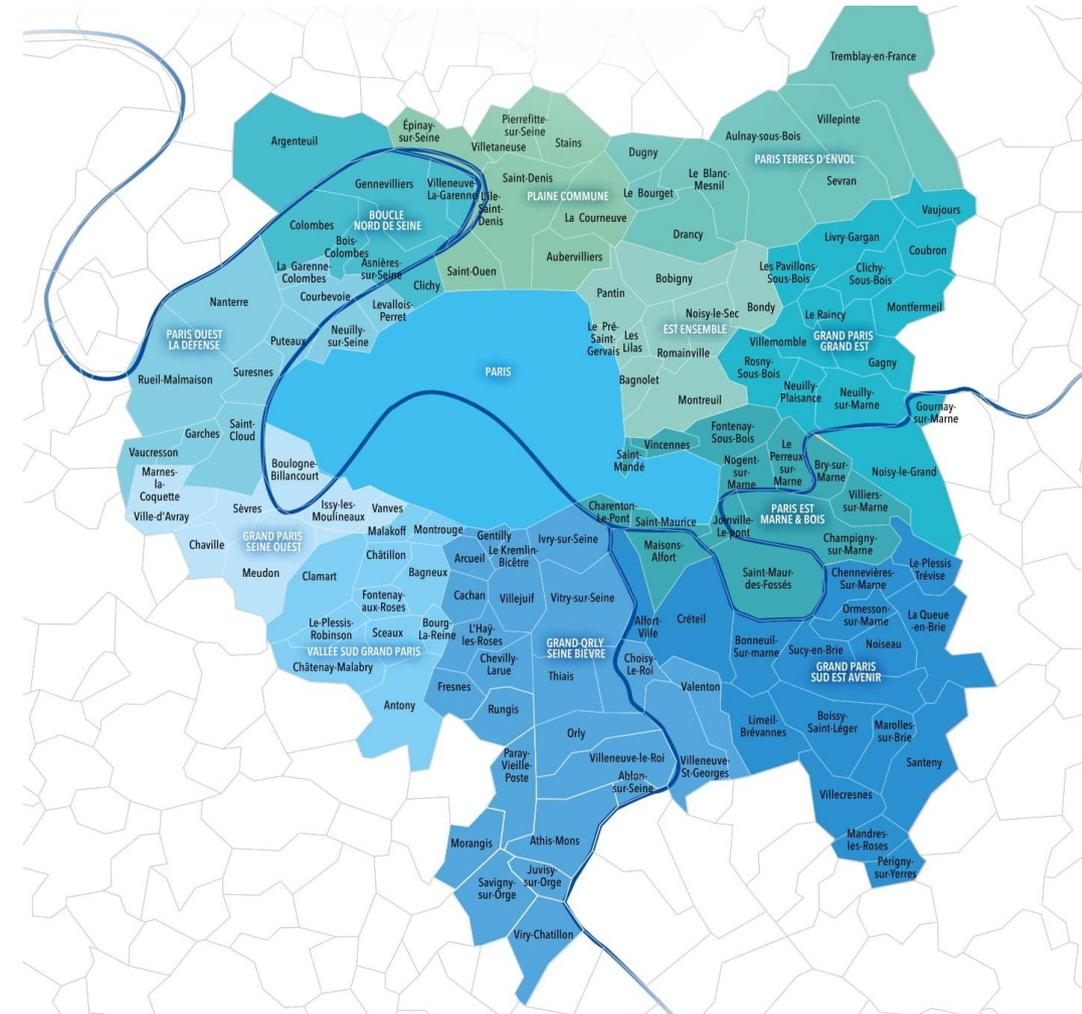
3

Les dispositifs de soutien à **la prévention des inondations**

4

Les dispositifs de soutien aux **solutions innovantes en lien avec la transition écologique**

- ▶ Créée le 1er janvier 2016, la Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, dense et urbaine, qui regroupe **130 communes** :
 - la ville de Paris,
 - **122 communes** des trois départements des **Hauts-de-Seine**, de la **Seine-Saint-Denis** et du **Val-de-Marne**
 - **7 communes** de l'**Essonne** et du **Val d'Oise**
- ▶ Dans le cadre de sa compétence de protection et la mise en valeur de l'environnement, elle élabore et déploie un **Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM)** composé d'un volet atténuation et d'un volet adaptation



1

Les dispositifs métropolitains de soutien à la renaturation et la biodiversité



Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)

- ▶ Fonds visant à soutenir les projets d'investissement portés par les communes et les EPT, notamment en matière de :
 - **Végétalisation et désimperméabilisation**
 - *Exemples : désimperméabilisation et végétalisation d'une cour d'école, aménagement d'un jardin, désimperméabilisation de voiries, mise en place de potagers, végétalisation d'une façade ou d'une toiture de bâtiment*
- ▶ **Bénéficiaires** : communes, EPT, autres établissements publics pour les projets dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage, personnes privées avec délégation de maîtrise d'ouvrage par une personne publique éligible
- ▶ **Dépôt des dossiers au fil de l'eau**, sélection en comités FIM (deux par an)
- ▶ Chaque commune ou EPT peut présenter **2 dossiers par session**
- ▶ Financement de la Métropole plafonné à **1 000 000€ par projet**, représentant au **maximum 50% du montant total du projet HT**
- ▶ Règlement et dossier de candidature : [Fonds d'Investissement Métropolitain \(FIM\) | Métropole du Grand Paris](#)
- ▶ Adresse mail de contact : fim@metropolegrandparis.fr



DEPUIS 2016,

**LE FONDS D'INVESTISSEMENT
MÉTROPOLITAIN (FIM) C'EST...**



1 466 projets
financés



303 millions
d'euros investis



130 communes

Fonds Biodiversité

- ▶ Mesure prioritaire du Plan Biodiversité Métropolitain, ce fonds a été mis en place en avril 2023.
- ▶ Budget de 80 millions d’euros d’ici 2030 pour financer des **opérations structurantes** favorisant la biodiversité et la nature en ville et s’inscrivant dans la trame écologique métropolitaine.
 - Exemples : plantations massives d’arbres, résorptions de coupures écologiques, désimperméabilisation/renaturation, création de friches urbaines...
- ▶ **Bénéficiaires** : communes, EPT, établissements publics, personnes privées avec délégation de maîtrise d’ouvrage par une personne publique éligible
- ▶ Financement de **dépenses d’investissement**, jusqu’à **80% des dépenses éligibles du projet HT**
- ▶ Pas de plafond de financement
- ▶ **Dépôt des dossiers au fil de l’eau**, sélection en Commission « Nature »
- ▶ Règlement et dossier de candidature : [Fonds biodiversité | Métropole du Grand Paris](#)
- ▶ Adresse mail de contact : fondsbiodiversite@metropolegrandparis.fr

Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris crée

LE FONDS

BIODIVERSITÉ

Une action prioritaire du
Plan Biodiversité Métropolitain

80 M€

5 AXES STRUCTURANTS :

- 📍 Une envergure métropolitaine
- 🌿 Un lieu de connexion écologique et d’adaptation au changement climatique
- ⚖️ L’équilibre territorial
- 🌱 La performance écologique et environnementale
- 🔄 La cohérence économique

Restauration écologique des berges du canal de l'Ourcq

Porteur du projet : **Aulnay-sous-Bois**

- ▶ Aménagement des frayères
- ▶ Végétalisation des berges
- ▶ Renouvellement de l'éclairage dans une logique de trame noire
- ▶ Actions de préservation de la biodiversité
 - Gîtes et nichoirs pour oiseaux et chiroptères
 - Refuges pour insectes

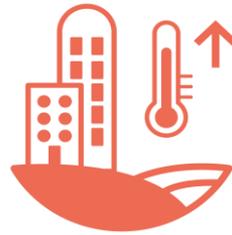
Financement par le Fonds Biodiversité

- ▶ Montant éligible du projet : 1,49 M€ (coût total de 2 557 000 € HT)
- ▶ Montant de subvention : 954 945 € (64% du montant éligible et 37,3% du montant total)



2

Les dispositifs métropolitains de soutien à l'adaptation des bâtiments



Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM)

- ▶ Fonds visant à soutenir les projets d'investissement portés par les communes et les EPT, notamment en matière de :
 - **Travaux de rénovation du bâti**
 - Exemples : rénovation de la toiture d'un bâtiment scolaire, remplacement des menuiseries et des fenêtres, installation d'un préau...
 - **Rénovation thermique de bâtiments publics**
 - **Solutions de confort d'été**
 - Exemples : installation de protections solaires, ventilateurs/brasseurs d'air, brumisateurs, revêtements réfléchissants sur toiture, ventilation passive
- ▶ **Bénéficiaires** : communes, EPT, autres établissements publics pour les projets dont ils assurent la maîtrise d'ouvrage, personnes privées avec délégation de maîtrise d'ouvrage par une personne publique éligible
- ▶ **Dépôt des dossiers au fil de l'eau**, sélection en comités FIM (deux par an)
- ▶ Chaque commune ou EPT peut présenter **2 dossiers par session**
- ▶ Financement de la Métropole plafonné à **1 000 000€ par projet**, représentant au **maximum 50% du montant total du projet HT**
- ▶ Règlement et dossier de candidature : [Fonds d'Investissement Métropolitain \(FIM\) | Métropole du Grand Paris](#)
- ▶ Adresse mail de contact : fim@metropolegrandparis.fr



DEPUIS 2016,

**LE FONDS D'INVESTISSEMENT
MÉTROPOLITAIN (FIM) C'EST...**



1 466 projets
financés



303 millions
d'euros investis



130 communes

Fonds Energies

- ▶ Mesure prioritaire du Schéma directeur énergétique métropolitain (SDEM), ce fonds a été mis en place en avril 2023.
- ▶ Budget de 100 millions d'euros d'ici 2030, pour **soutenir les projets contribuant à l'accélération de la transition énergétique** :
 - **Rénovation énergétique performante de bâtiments tertiaires publics** répondant aux objectifs du décret tertiaire, et les travaux d'étanchéité et d'isolation de toitures en vue d'une solarisation.
 - **Solutions de confort d'été**
 - *Exemples : installation de protections solaires, ventilateurs/brasseurs d'air, brumisateurs, revêtements réfléchissants sur toiture, ventilation passive*
- ▶ **Bénéficiaires** : communes, EPT, établissements publics pour des projets d'ampleur métropolitaine, personnes privées avec délégation de maîtrise d'ouvrage par une personne publique éligible.
- ▶ Financement de dépenses **d'investissement** (y compris études de maîtrise d'œuvre)
- ▶ Pas de plafond de financement
- ▶ **Instruction des dossiers au fil de l'eau** et passage en Conseil Métropolitain
- ▶ Règlement et dossier de candidature : [Fonds Energies | Métropole du Grand Paris](#)
- ▶ Adresse mail de contact : fondsenergies@metropolegrandparis.fr



Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris crée **LE FONDS « ENERGIES »**

Une action prioritaire du
Schéma directeur énergétique métropolitain #SDEM

100 M€

POUR FINANCER DES PROJETS DE **PRODUCTION D'ÉNERGIE RENEUVELABLE** OU DE **RÉCUPÉRATION** TELS QUE :

- LES RÉSEAUX DE CHALEUR
- LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE BÂTIMENTS PUBLICS
- DES PROJETS EXPÉRIMENTAUX

Adaptation du complexe sportif Jean Guimier aux fortes chaleurs

Porteur du projet : **Tremblay-en-France (2023)**

- ▶ Peinture réfléchive et écologique sur l'intégralité de la toiture
 - Baisse de la température intérieure de 5 à 7°C lors des canicules
- ▶ Remplacement des menuiseries extérieures par des vitrages isolants et des panneaux isolants (murs rideaux)
- ▶ Ventilation passive adaptée en fonction des saisons et très peu consommatrice en énergie (renouvellement d'air)

Financement par le Fonds d'Investissement Métropolitain

- ▶ Montant éligible du projet : 759 226 €
- ▶ Montant de subvention : **227 768 €** (30% du montant éligible)



Plan de rafraîchissement des établissements scolaires et des crèches

Porteur du projet : **Créteil (2024)**

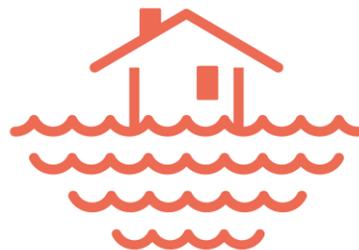
- ▶ Mise en place de stores extérieurs dans 10 groupes scolaires

Financement par le Fonds d'Investissement Métropolitain

- ▶ Montant éligible du projet : 541 666 €
- ▶ Montant de subvention : **216 666 €** (40% du montant éligible)

3

Les dispositifs métropolitains de soutien aux actions de prévention des inondations



Fonds de prévention des inondations

- ▶ Six actions peuvent être accompagnées techniquement et financièrement :
 - Acquisition et pose **d'un ou plusieurs repères de crue**
 - Développement d'un ou plusieurs **outils de sensibilisation aux crues**, à destination des élus, agents de la collectivité ou du grand public
 - Acquisition, pose ou remise en état d'une ou **plusieurs règles limnimétriques** (mires)
 - Réalisation de **diagnostics de vulnérabilité du bâti** (habitat, entreprise et établissement public)
 - Réalisation d'une **étude de vulnérabilité à l'échelle du quartier**
 - Réalisation d'**études ou travaux pour la préservation de Zones d'Expansion des Crues (ZEC) et Zones Humides (ZH)**
- ▶ **Bénéficiaires** : communes, EPT métropolitains, à l'amont du bassin Seine-Normandie pour la préservation des ZEC/ZH
- ▶ Plafond de financement en fonction du type d'action : de **5 000 € à 30 000 € HT**, jusqu'à **80% du coût total HT**
- ▶ **Dépôt des dossiers au fil de l'eau**, passage en Conseil métropolitain
- ▶ Règles de financement et dossier de candidature : [GEMAPI : accompagnement financier | Métropole du Grand Paris](#)
- ▶ Adresse mail de contact : sec.president@metropolegrandparis.fr



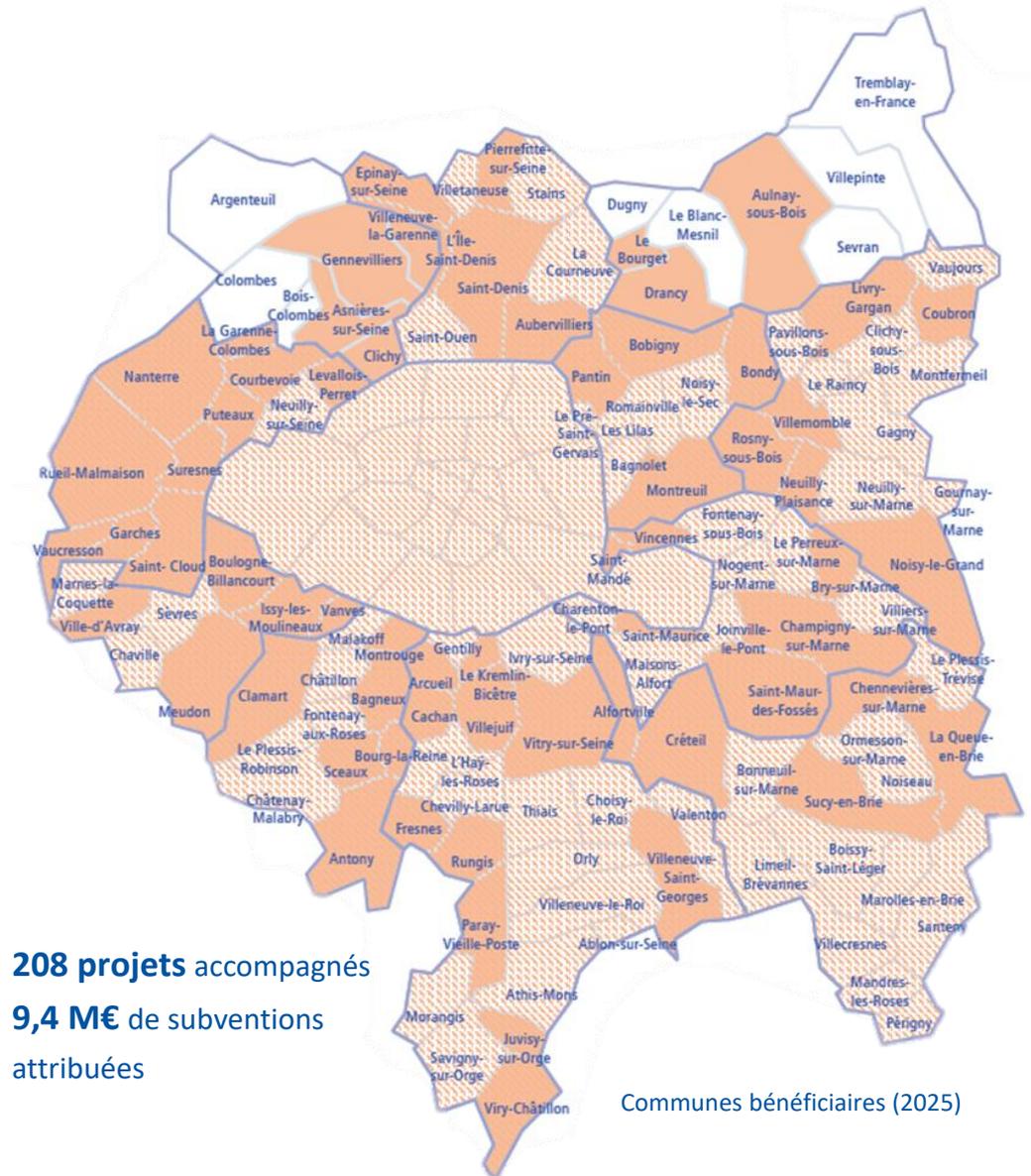
4

Les dispositifs métropolitains de soutien aux solutions innovantes en lien avec la transition écologique



Programme "Innover dans la ville"

- ▶ Un **accompagnement** proposé aux collectivités et aux entreprises engagées à leurs côtés au service de leurs projets innovants :
 - Des conseils d'experts et de l'innovation
 - Un parcours balisé et des mises en relation
 - Un levier de financement via un fonds dédié
- ▶ Des projets éligibles dans une approche **transversale** :
 - **Adaptation : nature en ville, biodiversité, transition énergétique**
 - Autres thématiques : Services publics numériques, nouvelles mobilités, économie circulaire, logistique urbaine, innovation sociale, etc.
- ▶ Dimension innovante, prise de risque et répliquabilité
- ▶ **Bénéficiaires** : communes, EPT métropolitains éligibles (critères socio-économiques)
- ▶ Financement de la Métropole plafonné à **200 000€** par projet, représentant **au maximum 50% du montant total du projet HT (fonctionnement et investissement)**
- ▶ **Dépôt des dossiers au fil de l'eau**, passage en Conseil métropolitain
- ▶ Règles de financement et formulaire de candidature : ["Innover dans la ville" | Métropole du Grand Paris](#)
- ▶ Adresse mail de contact : inno-num@metropolegrandparis.fr



208 projets accompagnés

9,4 M€ de subventions

attribuées

Communes bénéficiaires (2025)

5

Questions & réponses

Elsa TOUZARD, Chargée de mission Adaptation au changement climatique

elsa.touzard@metropolegrandparis.fr